

La décision royale est du 3 novembre 1843. Elle agréé les propositions du vicaire apostolique pour autant qu'elles ont été appuyées par le conseil de gouvernement. Le 19 novembre, Laurent transmet quelques observations, en guise de conclusion. Pour ce qui regarde la cure de Betzdorf, il n'abandonne pas l'espoir de la voir conservée ; « si pourtant Sa Majesté entend n'avoir consenti l'érection de la cure de Kœrich que sous condition de la réduction éventuelle de celle de Betzdorf, je me prêterai, le cas échéant, pour obtenir le consentement du Saint-Siège à cette réduction. » — Il trouve quelques inconvénients à la circonscription établie pour la nouvelle succursale de Septfontaines pour laquelle d'ailleurs — et il s'en étonne — son avis n'a pas été demandé. En vue de fixer plus exactement les limites entre la nouvelle succursale et celle de Weimerskirch et de décharger davantage cette dernière il se propose d'y apporter quelques corrections. Une vingtaine de maisons avec une population d'environ 150 âmes serait attribuée de plus à la nouvelle paroisse. Laurent en sollicite l'approbation pour que les effets civils puissent coïncider avec les effets spirituels. — La petite section de Gras a été attribuée à la succursale de Hagen ; elle est pourtant plus rapprochée de Kahler et en a toujours dépendu. Il serait dans l'intérêt de tous de conserver cet état de choses. — Le vicaire apostolique a l'intention d'ériger immédiatement les succursales épiscopales de Meysembourg-Angelsberg, Mœsdorf-Pettange et Kahler.¹⁾

Une lettre en réponse à celle de Laurent expose les raisons qui ont conduit le gouvernement à fixer la démarcation entre les succursales de Septfontaines et de Weimerskirch. Il s'agissait d'éviter le morcellement des sections de Papierberg et des Sept-Arpents, car la division d'une section entre plusieurs paroisses présente des inconvénients pour l'administration temporelle. Il est vrai que celles de Mühlenbach et de « Lambertsberg » ont dû être divisées, mais elles l'ont été suivant des limites naturelles tracées par les chemins. La circonscription établie a été acceptée par le desservant de Weimerskirch, le conseil communal d'Eich et J. F. Boch, « principal bienfaiteur de la nouvelle église. » Définitivement fixée par l'arrêté royal elle doit être exécutée, à moins qu'un nouvel arrêté n'autorise des changements. A l'égard de la chapelle de Kahler et de la nouvelle succursale de Hagen, le gouvernement s'est encore efforcé de faire coïncider les limites religieuses avec les limites administratives. Voilà pourquoi Gras a été réuni à Hagen, comme dépendant tous les deux de la commune de Steinfort, et Peiffeschhof à Kahler, l'un et l'autre dans la commune de Garnich. « ... Si l'on ajoutait à l'irritation des esprits la division des territoires, les difficultés deviendraient plus inextricables que jamais. »²⁾

¹⁾ Laurent au conseil de gouv., 19 nov. 1843. Arch. de l'Évêché.

²⁾ Le conseil de gouv. à Laurent, 25 nov. 1843. AGL. Rég. 1842-56. N° 117.